

Activité et performance — Système de gouvernance  
Profil de risque — Valorisation — Gestion du capital

# MUTUELLE MGEN FILIA

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2017



GRUPE **vyv**

# LEXIQUE DES SIGLES

- **ACPR** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- **AI/AJ** : Allocations Invalidité / Allocations Journalières
- **ANC** : Autorité des Normes Comptables
- **BE** : *Best Estimate* (voir définition en page 22)
- **CAT** : Catastrophe
- **CEPE** : Comité d'Évaluation des Politiques Ecrites
- **CNAMTS** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- **CNC** : Conseil National de la Comptabilité
- **COMEX** : Comité Exécutif
- **COSO2** : Référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
- **DI** : Direction des Investissements
- **DPR** : Direction du Pilotage du Risque
- **EIOPA** : European Insurance and Occupational Pensions Authority (Autorité de contrôle européenne)
- **FCPR** : Fonds Commun de Placement à Risques
- **FP** : Fonds Propres
- **IAS** : International Accounting Standards (normes comptables internationales)
- **LPS** : Libre Prestation de Services
- **MCR** : Minimum de Capital Requis
- **MGEN IB** : MGEN International Benefits
- **MGET** : Mutuelle Générale Environnement et Territoires
- **MSP** : MGEN Santé Prévoyance
- **OPCVM** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
- **ORSA** : Own Risk and Solvency Assessment (Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
- **PE** : Politique Ecrite
- **PTA** : Perte Temporaire d'Autonomie
- **RC** : Régime Complémentaire
- **RO** : Régime Obligatoire
- **S1** : Solvabilité 1
- **S2** : Solvabilité 2
- **SAD** : Services A Domicile
- **SCR** : Solvency Capital Required (Capital de Solvabilité Requis)
- **TSA** : Taxe de Solidarité Additionnelle
- **UMG** : Union Mutualiste de Groupe
- **VNC** : Valeur Nette Comptable

Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN  
Conception & réalisation : **VAT** - wearetogether.fr

MGEN Filia immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – Représentant légal : Roland Berthilier

# Sommaire

## 04 / SYNTHÈSE

## 05 / A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

### 05 / A.I. Activité

05 / A.I.a. Présentation du Groupe

06 / A.I.b. Présentation de la Mutuelle MGEN Filia

### 07 / A.II. Résultats de souscription (Performances Techniques)

07 / A.II.a. Lignes d'activité : Frais médicaux et Rentes Non vie Santé

07 / A.II.b. Ligne d'activité : Perte de revenus

07 / A.II.c. Ligne d'activité : Assistance

07 / A.II.d. Ligne d'activité : Assurance santé

### 08 / A.III. Résultats des investissements (performances financières)

08 / A.IV. Résultats des autres activités

08 / A.V. Autres informations

## 09 / B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 09 / B.I. Informations générales

09 / B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN Filia

10 / B.I.b. Les fonctions clés

11 / B.I.c. Les pratiques de rémunération

### 11 / B.II. Compétences et honorabilité

### 11 / B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)

11 / B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques

12 / B.III.b. Appréciation du risque

12 / B.III.c. Arbitrage et traitement du risque

12 / B.III.d. Suivi et pilotage des risques

12 / B.III.e. Validation par les instances

12 / B.III.f. ORSA

### 13 / B.IV. Contrôle Interne

13 / B.IV.a. Contrôles permanent et périodique

13 / B.IV.b. Conformité

### 13 / B.V. Fonction audit interne

14 / B.V.a. Périmètre d'activité

14 / B.V.b. *Reporting*

14 / B.V.c. Indépendance de l'audit interne

### 15 / B.VI. Fonction actuarielle

15 / B.VI.a. Les missions

15 / B.VI.b. Organisation

15 / B.VI.c. Travaux

### 15 / B.VII. Sous-traitance

15 / B.VIII. Autres Informations

## 16 / C. PROFIL DE RISQUE

### 16 / C.I. Risque de souscription

16 / C.II. Risque de marché

16 / C.II.a. Identification des principaux risques

17 / C.II.b. Évaluation des risques

17 / C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation

17 / C.II.d. Test de résistance

### 17 / C.III. Risque de crédit

17 / C.III.a. Identification des principaux risques

17 / C.III.b. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

18 / C.III.c. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

### 18 / C.IV. Risque de liquidité

### 18 / C.V. Risque opérationnel

### 18 / C.VI. Autres risques importants

### 18 / C.VII. Autres informations

## 19 / D. VALORISATION

### 21 / D.I. Actifs

21 / D.I.a. Placements

21 / D.I.b. Créances

22 / D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie

### 22 / D.II. Provisions techniques

22 / D.II.a. Hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques

22 / D.II.b. Méthodes de calcul des provisions techniques

23 / D.II.c. Évolution des provisions techniques

23 / D.II.d. Analyse des écarts de valorisation entre Solvabilité I et Solvabilité II

### 24 / D.III. Autres Passifs

24 / D.III.a. Autres provisions

24 / D.III.b. Autres dettes

### 24 / D.IV. Méthodes de valorisation alternatives

### 24 / D.V. Autres Informations

## 25 / E. GESTION DU CAPITAL

### 25 / E.I. Fonds propres

### 26 / E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

27 / E.II.a. Évolution du SCR

27 / E.II.b. Évolution du MCR

27 / E.II.c. Analyse des SCR modulaires

### 29 / E.III. Utilisation de la durée dans le risque action

### 29 / E.IV. Différences Formule standard / Modèle interne

### 29 / E.V. Non-respect des exigences de capital

### 29 / E.VI. Autres informations

## 30 / ANNEXES

## SYNTHÈSE

MGEN Filia est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité (activités d'assurance) et dispose d'un agrément pour la branche 18 (assistance aux personnes).

MGEN Filia fait partie du groupe MGEN. Il est important de noter que MGEN Filia ne dispose pas de moyens propres et n'a pas d'effectif salarié ; elle a donné délégation de gestion de ses prestations et services à MGEN. Cette délégation de gestion est formalisée par la signature d'un protocole de gestion à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2004 qui précise que « les sections, les centres de traitements et centres d'appels, constituant le réseau de MGEN, tant dans son organisation gestionnaire que dans son activité de mutualisation constituent de la même manière le réseau des mutuelles dédiées ».

Avec plus de 4 millions de personnes protégées, MGEN est un acteur majeur de la **protection sociale**.

Créée en 1946, la mutuelle est à la fois :

- un **acteur mutualiste** qui œuvre pour la pérennité et le développement du modèle économique mutualiste en France, en Europe, et à l'international, et fait progresser une vision solidaire de la santé ;
- un **acteur majeur de la protection sociale** qui gère le régime obligatoire d'assurance maladie de son champ historique (les professionnels de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et des personnels de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et protège tous les publics par des offres complémentaires, individuelles et collectives, en santé, en prévoyance et en action sociale.

L'activité de la mutuelle se structure autour des valeurs fondatrices suivantes :

- **la solidarité** : elle constitue la valeur fondatrice et fondamentale du mouvement mutualiste, solidarité entre les générations, solidarité entre malades et bien portants, solidarité entre niveaux de revenus.
- **la démocratie** : sociétés de personnes et non de capitaux, les responsables et représentants des mutuelles sont élus par les adhérents.
- **l'indépendance** : les mutuelles sont indépendantes de tout pouvoir politique, financier, syndical, philosophique.
- **le respect de la personne** : au-delà de la prise en charge des dépenses de santé, l'action des mutuelles est organisée pour développer des dispositifs de prévoyance, de soutien et d'entraide, destinés à garantir, à chacun(e), la meilleure qualité de soins. Elles refusent toute forme de discrimination avant l'adhésion et tout au long de la vie du mutualiste.

La gouvernance de la mutuelle repose sur :

- **le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle salariée** qui porte la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du groupe et des moyens de leur mise en œuvre ainsi que la validation des politiques écrites.
- **les dirigeants effectifs** (président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- **les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.
- **une comitologie** favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **le principe des quatre yeux** : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- **le principe de la personne prudente** : la mutuelle veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

Les principaux indicateurs 2017 de la mutuelle sont les suivants :

Indicateurs (en K€)	2017	2016	Evolution en %
Cotisations brutes	133 922	132 858	0,8%
Résultat de souscription	-990	-8 690	88,6%
Résultat financier	67	-202	133,2%
Impact substitution et réassurance	990	8 690	-88,6%
Résultat des autres activités	-710	-171	-315%
Résultat net d'impôts	-353	-373	5,4%
Fonds propres Solvabilité II	16 734	17 074	-2%
Ratio de couverture du SCR	454%	386%	
Ratio du couverture du MCR	669%	683%	

Le volume de cotisations est en légère hausse en 2017 (+0,8%) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est directement liée à la progression du nombre de personnes protégées en contrats collectifs santé sur cet exercice, le groupe MGEN s'étant fortement développé sur ce secteur en 2016. En effet, ce sont près de 39 000 nouveaux salariés couverts au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'amélioration du résultat de souscription résulte d'un retour à l'équilibre après plusieurs années de développement sur le secteur de la Santé et Prévoyance Collective.

Le résultat net d'impôts reste stable entre 2016 et 2017. Il n'est pas sensible au retour à l'équilibre du résultat de souscription du fait des mécanismes de réassurance et de substitution qui lie MGEN Filia et la Mutuelle MGEN.

## A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

### A.I. Activité

#### A.I.a. Présentation du Groupe

La mutuelle MGEN est une personne morale à but non lucratif créée en 1946 et régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée sous le numéro de SIREN 775685399.

La mutuelle, en application de l'article L. 612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61 rue Taitbout, 75009 Paris.

La mutuelle a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet d'audit KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Face aux évolutions législatives et réglementaires, MGEN a procédé en 2002 à une scission de ses activités avec notamment une organisation en entités juridiquement distinctes (par la constitution de mutuelles dédiées). Cet ensemble est composé de cinq mutuelles et d'une union.

#### Trois mutuelles de Livre II

- **MGEN dédiée** :
  - aux activités d'assurances liées aux branches 1 (accident), 2 (maladie) et 15 (caution) ;
  - à la gestion du régime obligatoire ;
  - à la gestion des contrats collectifs assurés par la CNP au titre de l'assurance emprunteur.
- **MGEN Vie**, dédiée aux prestations « allocation maternité », « frais funéraires » et « invalidité décès ».
- **MGEN Filia**, dédiée à la prestation « service à domicile » pour les adhérents MGEN. Elle propose également une couverture santé aux personnes qui n'entrent pas dans le champ de recrutement de MGEN.

#### 2 mutuelles de Livre III, qui gèrent 56 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)

- **MGEN Action Sanitaire et Sociale**, dédiée à la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux, (comprenant des établissements de santé mentale, des établissements de soins de suite et de réadaptation, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et qui offre des allocations d'actions sociales (orphelinat, handicap, dépendance).
- **MGEN Centres de Santé**, dédiée à la gestion des centres médicaux dentaires et d'un centre d'optique.

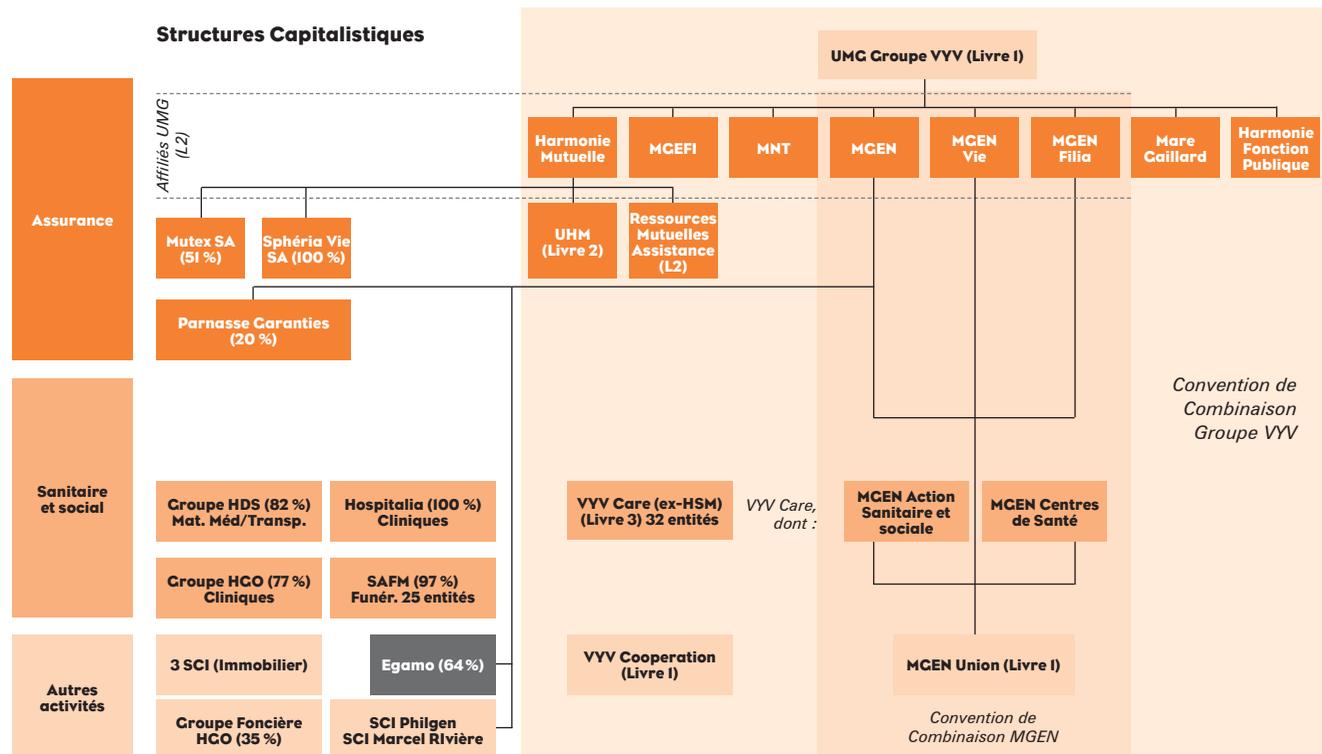
Ces entités sont liées entre elles par un lien de combinaison et sans lien capitalistique.

Le périmètre du Groupe MGEN inclut également au 31 décembre 2017 :

- la société Egamo, filiale à 63,95% de MGEN et consolidée de plein droit par la méthode d'intégration globale ;
- la société Parnasse Garanties détenue à hauteur de 20% par MGEN et consolidée selon la méthode de mise en équivalence ;
- la SCI Marcel Rivière détenue à 100% par MGEN est consolidée par la méthode d'intégration globale mais n'entre pas dans le périmètre d'intégration fiscale.

En raison d'une convention d'intégration fiscale signée le 25 janvier 2013 entre MGEN et MGEN Union, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Action sanitaire et sociale et MGEN Centres de santé, le Groupe MGEN constitue un sous-groupe combiné au sein du Groupe VYV.

Le périmètre de combinaison du Groupe VYV au 31 décembre 2017 s'établit comme suit :



**A.I.b. Présentation de la mutuelle MGEN Filia**

Le présent rapport concerne la mutuelle MGEN Filia, immatriculée sous le numéro de SIREN 440363588 qui, au sein du groupe MGEN, est dédiée à la prestation service à domicile pour les adhérents MGEN. Elle gère également les services et prestations liées à la maladie et l'accident pour toute personne ne relevant pas du champ de recrutement de MGEN. Elle relève du Livre II du Code de la mutualité

(activités d'assurance) et dispose d'un agrément pour la branche 18 (assistance aux personnes).

La mutuelle MGEN Filia a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet d'audit KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Les principales garanties sont commercialisées par la mutuelle sur le territoire français et peuvent être regroupées de la manière suivante :

Entité	Branche Solvabilité I	Branche Solvabilité II	Ligne d'activité	Principales garanties	
MGEN Filia	Non vie	Santé Non vie	1	Frais médicaux	Assistance MOCEN Collectif / Individuel Assistance MERCER Collectif
			2	Perte de revenus	SAD PTA
	Vie	Santé assimilée à la Vie	29	Assurance santé	SAD Assurance SAD Dépendance
			33*	Rentes Non vie Santé*	Contrats collectifs incapacité / invalidité Complémenter individuel Prévoyance

\* Cette ligne d'activité est constituée des garanties faisant l'objet d'une convention de substitution des risques entre MGEN Filia et MGEN, permettant pour ces garanties, un transfert des risques. En norme Solvabilité I les résultats de ces garanties sont portés par la cédante, alors qu'en norme Solvabilité II, ils sont portés par la substituant. Ainsi dans la suite du rapport, les cotisations, prestations versées, et frais assortis, de la ligne d'activité Rentes Non vie Santé ne sont pris en compte que pour les calculs Solvabilité I.

**A.II. Résultats de souscription (performances techniques)**

Au titre de son activité d'assurance, MGEN Filia a perçu

133 922 K€ (cotisations acquises), ce montant est intégralement reversé à MGEN au titre du mécanisme de réassurance interne (réassurance proportionnelle à 100 %) ou de substitution (garanties santé et incapacité/invalidité).

Lignes d'activité (en K€)	Cotisations acquises	Charges de sinistralité et frais	Autres éléments
Frais médicaux	116 848	-116 351	
Perte de revenus	712	-525	
Assistance	866	-798	
Assurance santé	15 496	-17 141	
Rentes Non vie Santé	-	-439	
<b>TOTAL</b>	<b>133 922</b>	<b>-135 254</b>	<b>343</b>

**A.II.a. Ligne d'activité : Frais médicaux et rentes Non vie santé**

Ces lignes d'activité représentent 87% des cotisations brutes perçues par MGEN Filia en 2017 avant substitution et présentent un résultat technique équilibré (+58 K€). Il s'agit d'un retour à l'équilibre sur ces garanties, qui étaient déficitaires en 2016, voulu par le groupe MGEN après plusieurs années de développement sur le secteur de la santé et la prévoyance collective. Une partie importante de ces garanties Santé est substituée à la MGEN.

Ces produits Assistance-rapatriement permettent de garantir aux adhérents un rapatriement médical ou sanitaire lorsqu'ils sont en mobilité internationale. Ces contrats sont assurés par MGEN Filia et réassurés à 100 % par MGEN. Ils existent en devise Euro et en devise US Dollar.

**A.II.b. Ligne d'activité : Perte de revenus**

La ligne d'activité « Perte de Revenu » représente :

- Les allocations journalières et l'invalidité différée issue de ces allocations (auparavant classées avec les allocations Invalidité). Ces garanties sont entièrement substituées par MGEN.
- La prestation SAD PTA (Service d'Assistance à Domicile PTA) consiste à favoriser le maintien à domicile du membre participant et/ou au bénéficiaire conjoint percevant la prestation Perte Temporaire d'Autonomie (PTA). La prestation consiste à financer un nombre d'heures d'aide-ménagère ou de travailleuse familiale.

La ligne d'activité présente un résultat de souscription positif de 187 K€.

**A.II.d. Ligne d'activité : Assurance santé**

Les prestations SAD Assurance et SAD Dépendance sont assurées par MGEN Filia et réassurées par MGEN. Les prestations de SAD Assurance sont versées au membre participant et au bénéficiaire conjoint qui ne bénéficie pas à ce titre de la prestation Dépendance Totale ou Perte Temporaire d'Autonomie.

La prestation SAD Dépendance est servie afin de favoriser le maintien à domicile. Elle concerne le membre participant et/ou le bénéficiaire conjoint, bénéficiaire de la rente Dépendance Totale et maintenu à domicile.

Ces prestations se caractérisent par deux types d'interventions réalisées par des organismes conventionnés avec MGEN Filia :

- une aide-ménagère ;
- une travailleuse familiale.

Le résultat négatif de cette ligne d'activité s'explique par une augmentation des prestations depuis 2016, liée à une extension de périmètre (aux anciennes offres SAD) ainsi que des ajustements de méthode de provisionnement.

**A.II.c. Ligne d'activité : Assistance**

Cette nouvelle ligne d'activité présente un résultat de souscription de 68 K€. Elle contient des produits rattachés au périmètre international, dont l'activité est amenée à croître les prochaines années.

En 2017, le résultat négatif de cette ligne d'activité de 1 645 K€ s'améliore par rapport à 2016.

### A.III. Résultats des investissements (performances financières)

pose d'un portefeuille de placements s'élevant à 5 533 K€. Les produits et charges financiers par classes d'actifs se décomposent de la manière suivante :

Au titre de son activité d'investissement, MGEN Filia dis-

Type d'actifs (en K€)	Produits	Charges	Résultat d'investissement		+/- values latentes
			31/12/2017	31/12/2016	
Participations	-	0	-0	0	5
Actions	0	-	0	0	-
Obligations	1	31	-30	-325	-
Fonds d'investissement	118	24	94	124	241
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-	-	-6	-
Autres placements	4	-	4	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>56</b>	<b>67</b>	<b>-202</b>	<b>246</b>

Les produits sont en légère baisse d'une année sur l'autre et correspondent à la réalisation de plus-value sur les fonds d'investissement. (94 K€ en 2017 contre 124 K€ en 2016).

Sur l'exercice 2016, une charge importante a affecté le résultat de l'année, elle correspond au provisionnement pour dépréciation durable de titres subordonnés détenus en portefeuille. Un complément de provisionnement a également généré une charge au titre de l'année 2017, pour un montant nettement plus faible (30 K€).

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

### A.IV. Résultat des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autre activité hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

### A.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.I. Informations générales

Le système de gouvernance MGEN Filia vise à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de la mutuelle. Il est placé sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction effective.

Il se caractérise ainsi par l'étroite articulation entre les acteurs du système de gouvernance que sont les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés, chacun ayant un champ de responsabilité déterminé.

#### B.I.a. Le système de gouvernance de MGEN Filia

Le Conseil d'administration MGEN Filia se compose de 15 administrateurs.

Il détermine les orientations de la mutuelle. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme. À ce titre, il élabore et suit l'exécution de la stratégie de la mutuelle. Il prend les décisions relatives au fonctionnement et à l'activité de la mutuelle. Il arrête les comptes annuels. Il suit l'évolution de l'activité de la mutuelle dans ses différentes composantes (clés économiques, ressources humaines, RSE, métiers...). Il rend compte à l'Assemblée générale et prépare les propositions qui lui sont soumises.

Par ailleurs, il détient un rôle essentiel de surveillance et de supervision. Il est ainsi impliqué dans la définition et la mise en œuvre des politiques de contrôle des risques ainsi que dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité).

Il se réunit au moins 6 fois par an.

Le groupe MGEN déploie un important programme de formation aux fins de former et d'accompagner chaque administrateur (parcours d'entrée dans la fonction, formation diplômante, formations tout au long du mandat).

Pour exercer au mieux ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés et des commissions.

Les comités émettent des avis et des recommandations rattachés aux prérogatives du Conseil d'administration, principalement celles liées au contrôle :

- Le comité d'audit : il est chargé de la supervision des processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières, et du suivi des dispositifs de maîtrise des risques au sein du groupe MGEN. Il se compose d'au moins 4 administrateurs dont les deux tiers n'exercent pas directement de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.
- Le comité d'Évaluation des Politiques Écrites (CEPE) : il propose au Conseil d'administration les politiques écrites et suit leur mise en œuvre et leur mise à jour. Il assure également chaque année l'audition des Responsables des Fonctions Clés. Il se compose de 5 administrateurs.
- Le comité des Participations et des Placements : il a pour mission l'analyse des résultats des placements, la détermination de l'allocation d'actifs, le suivi des états réglementaires et la gestion actif-passif et le recensement/suivi des participations. Il se compose de 12 membres dont le dirigeant opérationnel, le DGA Finances, la directrice des investissements, 6 administrateurs, et 2 personnalités extérieures au groupe MGEN.
- Le comité Ethique et Rétributions : il a pour rôle de superviser les principes et décisions relatifs aux rétributions des salariés et des militants du groupe MGEN ainsi qu'à la fixation de leurs différentes composantes. Il se compose de 2 administrateurs et de 3 personnalités extérieures au groupe MGEN.
- Le Comité projet stratégique : il est chargé de l'élaboration et de la hiérarchisation des orientations du projet stratégique MGEN, d'assurer l'articulation entre le projet stratégique du groupe VYV et celui de MGEN, et du suivi et du portage du projet en interne.

Les commissions sont des lieux d'échanges, d'études et de propositions pour les travaux du Conseil d'administration :

- la Commission « Vie Institutionnelle, mutualiste et militante » ;
- la Commission « Développement, Prestations, Services et Accompagnement » ;
- la Commission « Stratégie santé » ;
- la Commission Paritaire de Négociation ;
- la Commission des Statuts ;
- la Commission Nationale des Opérations Électorales (CNOE).

Par ailleurs, le Conseil d'administration élit pour 2 ans en son sein un **Bureau national** ayant pour mission, par délégation, l'impulsion et le pilotage stratégique et politique. Le Bureau national se compose du Président, d'un Vice-président délégué, de trois Vice-présidents et 7 délégués nationaux, auxquels des responsabilités particulières ont été attribuées. Il se réunit toutes les 2 semaines.

Le Conseil d'administration a élu son **Président**, Roland Berthilier, pour un mandat de 2 ans, le 11 juillet 2017. Conformément à l'article R 211-15 du Code de la mutualité, le Président est dirigeant effectif de la mutuelle. Sur sa proposition, le Conseil d'administration a nommé Isabelle Hébert, la Directrice générale en tant que dirigeant opérationnel, lors de sa séance du 11 juillet 2017. Le dirigeant opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration et dans les cadres des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à chaque réunion du Conseil d'administration.

Ainsi, la **direction effective** de MGEN Filia se compose de 2 personnes, dont la nomination a été notifiée à l'ACPR. Par délégation de pouvoirs confiés par le Conseil d'administration, la direction effective prend toute décision importante de la mutuelle avant sa mise en œuvre. Elle détient donc des responsabilités stratégiques et exécutives. Les dirigeants effectifs tiennent compte dans leur processus de prise de décision des informations communiquées dans le cadre du système de gestion des risques. Ils disposent de pouvoirs identiques afin de garantir la continuité de la direction effective. Ils rendent compte des pouvoirs ainsi confiés au Conseil d'administration.

Pour exercer leurs missions, les dirigeants effectifs s'appuient sur le comité exécutif (Comex). Autour du Président et de la Directrice générale, le comité exécutif se compose d'élus membres du Bureau national (Vice-président délégué, Vice-présidents) et de directeurs salariés (Directeurs généraux adjoints et Directeur des systèmes d'information). Le comité exécutif assure le pilotage opérationnel et économique du Groupe dans le cadre défini par le Conseil d'administration et le Bureau national. Il se réunit toutes les 2 semaines.

Des réunions d'échange, de préparation et de coordination sont organisées chaque semaine entre :

- le Président et la Directrice générale ;
- le Président et les Vice-présidents ;
- et toutes les deux semaines entre la Directrice générale, les Directeurs généraux adjoints et les membres opérationnels du Comex.

#### B.I.b. Les fonctions clés

Le système de gouvernance MGEN s'appuie également sur 4 fonctions clés, définies dans le cadre de Solvabilité II, dont les responsables sont placés sous l'autorité du dirigeant opérationnel.

- La fonction **Gestion des Risques** vérifie que l'ensemble des risques connus au sein du groupe sont traités. Son approche transverse et prospective de l'entreprise lui permet d'identifier et d'évaluer les risques émergents, leurs interactions et l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Elle participe aux processus d'élaboration de la cartographie des risques majeurs et ORSA.
- La fonction **Vérification de la conformité** conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce ainsi la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire).
- La fonction **Actuarielle** évalue la pertinence des méthodes de calcul des provisions techniques et de la qualité des données. Elle participe également au système de contrôle interne permanent.
- La fonction **audit interne** est en charge du contrôle périodique afin d'évaluer d'une manière objective et indépendante l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et des risques qui en résultent.

Au sein de la MGEN, les fonctions clés ne sont pas cumulées par une même personne. Depuis la constitution de l'UMG Groupe VYV en septembre 2017, le responsable fonction clé Actuarielle est salariée de l'UMG mais reste placée sous l'autorité du dirigeant opérationnel MGEN au titre de la fonction clé, conformément à la réglementation.

Les responsables de fonctions clés ont un accès direct aux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration pour toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'ils jugent nécessaires. Par ailleurs, chaque responsable de fonction clés est auditionné chaque année par le CEPE (comité spécialisé du Conseil d'Administration (cf. supra).

Ils disposent d'un accès sans restriction à toute information nécessaire à l'exercice de leur mission et peuvent communiquer avec tout membre de la mutuelle.

Les Responsables des fonctions clés (RFC) du Groupe MGEN se réunissent régulièrement au sein du comité des RFC. Ce comité a vocation à faciliter et à assurer la coordination, le fonctionnement et l'exercice des missions de ces fonctions. Il fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux dirigeants effectifs. Une fois par trimestre, ce comité est élargi en présence de la Directrice générale et du Directeur général adjoint Finances.

#### B.I.c. Les pratiques de rémunération

Les pratiques d'indemnités et de rémunérations au sein de MGEN font l'objet d'une politique écrite « Rétribution ». Le groupe MGEN applique une politique de rétribution basée sur le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination. Toute évolution des dispositifs de rémunération est soumise au comité Ethique et Rétributions.

##### B.I.c.1. Concernant les membres du Conseil d'administration

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'assemblée générale de MGEN a décidé d'allouer une indemnité aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Le dispositif s'inscrit dans les seuils fixés par l'article R.114-6 du Code de la mutualité.

##### B.I.c.2. Concernant le dirigeant opérationnel

Les rémunérations des cadres dirigeants sont examinées annuellement par le Comité « Éthique et Rétributions », en vue d'une prise en compte à la fois de leur compétitivité externe et de leur équité interne. La part fixe est prépondérante dans la rémunération des cadres dirigeants du groupe MGEN (87 % en moyenne) et la part variable (13 % en moyenne) se veut d'un niveau raisonnable et non génératrice de prise de risques excessive.

##### B.I.c.3. Politique de rémunération des salariés et régime de retraite

La population des commerciaux des Sections Départementales est concernée, depuis deux ans, par la mise en place progressive d'un dispositif de primes variables basées sur des objectifs collectifs, aux niveaux départementaux et régionaux. Ce dispositif a été élargi, en 2017, aux responsables d'équipe des centres de gestion et centres de contacts.

Le groupe MGEN n'a, par ailleurs, pas mis en œuvre de régime de retraite complémentaire pour les salariés.

#### B.II. Compétences et Honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés doivent satisfaire en permanence que leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente.

Ainsi l'évaluation de leurs compétences porte sur leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles, leurs

connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers. Au sein du groupe MGEN, l'évaluation des exigences d'honorabilité et de compétence se traduit au travers d'une nomination éclairée prise par une instance collégiale, le Conseil d'administration, de l'élaboration annuelle et du suivi assidu par les intéressés de programmes de formation adaptés, et d'une expérience vérifiée et confortée.

Les dirigeants effectifs de MGEN sont nommés sur la base de compétences acquises et d'expériences de direction significatives et reconnues dans le secteur de l'assurance. Par ailleurs, ils détiennent d'autres mandats et fonctions de direction ou de représentation, d'une part au sein du groupe MGEN et de ses filiales, aux fins de garantir la cohésion et l'unité du Groupe, et d'autre part dans des structures et entreprises extérieures, en lien avec les axes de développement du Groupe.

Les responsables Fonctions clés de MGEN sont nommés au regard de leurs compétences et expériences techniques et méthodologiques acquises et de leur connaissance du secteur de l'assurance. Pour chacun, un CV reprenant le détail de leur qualification et de leurs parcours est transmis au Conseil d'administration en vue de leur nomination. Par ailleurs, le Groupe s'engage à proposer un programme de formation à chaque responsable Fonction clé, en lien avec le dirigeant opérationnel.

#### B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. À cet effet, MGEN a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'administration.

##### B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques

L'appétence au risque du groupe MGEN est validée par le Conseil d'administration. Elle s'exprime par un ratio de couverture S2 (Fonds Propres/SCR global) de 150 % minimum dans un horizon stratégique limité à trois ans. Cette appétence globale est ensuite progressivement déclinée en indicateurs de suivi et limites de risques associées par domaines, intégrées dans les processus et procédures de contrôle permanent.

### B.III.b. Appréciation du risque

L'identification des risques est menée à différents niveaux de l'organisation et par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques :

- la cartographie des risques majeurs et des risques liés aux processus ;
- la cartographie des risques informatiques menée par la Direction des Systèmes d'Information ;
- toute autre analyse de risques spécifique à une activité ou un métier du Groupe ;
- tout risque remonté par le biais des canaux d'information ascendants (*bottom up*) ;
- la déclinaison opérationnelle de l'appétence au risque (tolérances/limites) ;
- les remontées en provenance du contrôle permanent (y compris la fonction Actuarielle) ;
- tout risque remonté par l'audit interne dans le cadre du contrôle périodique ;
- tout risque remonté par le superviseur dans le cadre de son suivi.

La fonction Gestion des Risques est en charge de centraliser l'ensemble de ces informations et de vérifier leur cohérence. Surtout, elle doit apprécier l'évaluation qui est faite de la criticité de ces risques au regard des moyens de maîtrise en place.

### B.III.c. Arbitrage et traitement du risque

La fonction Gestion des Risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle peut être amenée à conseiller les dirigeants sur les techniques d'atténuation à mettre en place le cas échéant. Celles-ci peuvent être internes ou externes, et peuvent impacter significativement le Besoin Global de Solvabilité calculé dans le cadre de l'ORSA.

La revue des risques est validée par le comité Exécutif.

### B.III.d. Suivi et pilotage des risques

Chaque domaine de risques est confié à la responsabilité du service expert (ex. : Actuariat pour le risque de souscription, Investissements pour les risques financiers). La fonction Gestion des Risques est en charge du suivi des risques du groupe MGEN. Elle se base pour ce faire sur les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques.

### B.III.e. Validation par les instances

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Ainsi :

- Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Groupe, le **Conseil d'administration** valide l'appétence au risque du groupe MGEN. Elle constitue la limite globale de prise de risque fixée en vue d'atteindre ses objectifs et de poursuivre son développement. Elle s'exprime sous la forme d'un niveau de déviation accepté par rapport à une situation considérée comme normale.
- Le **Comité exécutif (Comex)**, est notamment en charge de la gestion des risques. À cet effet, cette instance se voit présenter les cartographies des risques effectuées pendant la période et toutes évolutions apportées à celles-ci et valide les stratégies d'atténuation du risque proposées par domaine de risque.
- Les **comités du Conseil d'administration** ont la responsabilité, chacun sur son domaine spécifique, de s'assurer de la correcte application de la stratégie, souvent formalisée sous forme de politique (comité d'audit concernant la Gestion des Risques, comité des participations et des placements pour les investissements...). En termes de Gestion des Risques, ils veilleront à ce que la stratégie validée par le Conseil d'administration (souscription, placements, etc.) soit effectivement mise en œuvre et pilotée.
- Les **dirigeants effectifs** supervisent les activités opérationnelles et sont, à ce titre, responsables notamment de la mise en œuvre opérationnelle des moyens de maîtrise des risques.

### B.III.f. ORSA

Partie intégrante du dispositif de gestion des risques, l'ORSA (dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) doit donner aux instances de management du groupe MGEN une vision prospective des risques auxquels il peut être exposé et ses capacités à faire face à ses engagements.

Les projections sont faites à 4 ans. En effet, le groupe MGEN considère qu'il est difficile de construire des scénarios sur un horizon plus lointain au regard des changements actuels dans l'environnement assurantiel et mutualiste.

La gouvernance est sollicitée aux différentes étapes du processus (cartographie des risques majeurs, hypothèses de projections, calibrage et résultats des scénarios) afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien la vision et les préoccupations du management.

Outil de pilotage, l'ORSA permet de vérifier que le Groupe repose sur un modèle économique viable et qu'il dispose des fonds propres nécessaires pour couvrir le niveau de risque agrégé (appétence aux risques) que la gouvernance accepte de prendre dans le cadre de sa stratégie de déve-

loppement. L'appétence aux risques s'exprime au travers d'un ou plusieurs indicateurs (actuellement, un ratio de couverture Solvabilité II) et doit être validée par le Conseil d'administration.

Les résultats de l'ORSA annuel ainsi que si besoin les plans d'atténuation sont présentés au Comex et au Conseil d'administration du groupe MGEN qui valident également le rapport ORSA avant communication à l'ACPR conformément aux exigences de la directive.

### B.IV. Contrôle interne

#### B.IV.a. Contrôles permanent et périodique

Le déploiement et la mise en œuvre du système de contrôle interne se basent sur le référentiel de gestion des risques COSO 2 ainsi que sur une approche par processus et une implication active des métiers.

Le système de contrôle interne du groupe MGEN comprend et distingue le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Le contrôle permanent est composé de deux niveaux de défense :

- Contrôle permanent de premier niveau :
  - L'exécution des éléments de maîtrise intégrés aux processus (application de procédures administratives et comptables, contrôles manuels ou automatisés, revues hiérarchiques...) est réalisée par les équipes métier chargées de la mise en œuvre des processus assurantiels et de gestion de l'assurance maladie.
- Contrôle permanent de deuxième niveau :
  - Au sein des centres de service (centres de gestion, centres d'appels et sections départementales), des collaborateurs dédiés intégralement ou partiellement à la qualité de service et au contrôle interne conduisent les auto-évaluations des éléments de maîtrise, réalisent des contrôles spécifiques et assurent le *reporting* au Service Qualité et contrôle interne de la Direction Technique Opérationnelle, laquelle assure la supervision et le pilotage du dispositif.
  - S'agissant spécifiquement des risques de non-conformité, le pilotage des contrôles permanents de premier et second niveau est assuré par la fonction clé Conformité qui s'appuie notamment sur les équipes réalisant le contrôle permanent.

Le contrôle permanent fait l'objet d'une évaluation indépendante par un contrôle périodique exercé par la fonction clé d'audit interne qui, à ce titre, constitue le troisième niveau de défense du système de contrôle interne du groupe MGEN.

S'agissant des activités informatiques, le dispositif permanent de maîtrise des risques opérationnels, actuellement déployé par le GIE MGEN Technologies, comprend également deux niveaux de défense et s'inscrit dans le périmètre d'intervention de la fonction clé d'audit interne.

De plus, tenant compte des activités de MGEN pour le compte de l'Assurance maladie (CNAMTS) au titre de la gestion du régime obligatoire, le dispositif de contrôle interne des activités d'assurance prend en compte les exigences de la CNAMTS en matière de maîtrise des risques et les intègre dans un plan de contrôle interne global et cohérent.

#### B.IV.b. Conformité

La Politique Ecrite Conformité définit le contenu et les modalités d'organisation de la fonction au sein du groupe MGEN. Elle constitue ainsi le document de référence.

La Fonction Vérification de la Conformité a un rôle de conseil et d'anticipation. Pour cela elle doit :

- connaître les obligations réglementaires ;
- prévenir le risque de non-conformité ;
- anticiper, évaluer l'impact de toute nouvelle réglementation ;
- identifier, évaluer les risques de non-conformité.

Au travers d'un plan annuel, elle procède également à des missions de vérification de conformité.

Enfin, la fonction Conformité participe au processus global de gestion des risques par la mise en place de tout nouveau processus ou toute nouvelle procédure permettant la maîtrise des risques de non-conformité.

La Fonction clé de Vérification de la conformité est exercée à temps plein et de façon exclusive.

### B.V. Fonction audit interne

L'audit interne Groupe, créé fin 2006, réalise des contrôles périodiques afin de vérifier l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et de risques qui en résultent.

Les objectifs et les principes d'exercice et d'intervention de l'audit interne, ainsi que l'articulation entre les différents niveaux de contrôle sont formalisés dans la Politique Ecrite (PE) audit interne du Groupe MGEN approuvée par le CA MGEN du 3 décembre 2015 et révisée le 14 décembre 2016.

En application de cette politique, l'audit interne a pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation :

- L'audit interne, dans le cadre de ses missions d'assurance, fournit à la Direction Générale et au Conseil d'Administration des analyses, des évaluations et des recommandations portant sur le système de contrôle interne, de gestion des risques et sur la gouvernance d'entreprise.
- L'audit interne peut donner des conseils, avis et formations à la demande de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration.

L'audit interne mène ses travaux sous forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de MGEN, sur toutes les classes de risques qu'engendrent les activités ; les équipes d'audit interne sont mutualisées au sein du groupe VYV.

#### B.V.a. Périmètre d'activité

L'audit interne exerce ses activités au sein du Groupe MGEN. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe MGEN, incluant notamment :

- les activités du Siège national ;
- les activités des centres de service (sections départementales, centres de traitement et d'appels), des centres de santé et des établissements ;
- les activités des filiales du Groupe MGEN ;
- les activités en gestion déléguée.

Les analyses de l'audit interne conduisent à une appréciation de l'adéquation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une évaluation des risques engendrés par les activités concernées.

Elles débouchent sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle interne ou de maîtrise des risques audités.

Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité lesquelles font l'objet d'un suivi régulier, au moins annuel.

#### B.V.b. Reporting

Les rapports de missions sont transmis à la Présidence, au Comité d'audit et à la Direction générale ainsi qu'aux entités auditées.

Les points critiques relevés lors des différentes missions réalisées par l'audit interne font l'objet de recommandations prioritaires aux entités et directions auditées qui doivent mettre en place des plans d'actions appropriés.

L'audit interne présente chaque année un bilan de ses missions et une évaluation de son fonctionnement à la Directrice générale et au Comité d'audit.

Les travaux et conclusions de l'audit interne ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions sont présentés annuellement au Comité d'audit puis au CA, conformément à la Politique Ecrite audit interne et charte de l'audit interne.

L'audit interne veille à l'exécution dans les délais raisonnables des plans d'actions.

#### B.V.c. Indépendance de l'audit interne

La fonction d'audit interne MGEN est une fonction indépendante destinée à améliorer les différents processus du Groupe. Rattaché à la Directrice générale, l'audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. En ce sens, l'audit interne ne porte aucune responsabilité opérationnelle et est indépendant de tous les programmes, opérations et activités afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés. Dès lors, ses recommandations ne peuvent pas décharger la hiérarchie des entités auditées des responsabilités qui leur sont dévolues.

L'optimisation de l'organisation et des relations avec les autres fonctions clés afin d'œuvrer pour une meilleure gouvernance, un contrôle efficace et une plus grande maîtrise des risques se traduit :

- par la mise à disposition pour l'audit interne :
  - du plan de continuité de l'activité du groupe MGEN ;
  - des politiques écrites du groupe MGEN ;
  - des comptes rendus des comités liés à la comitologie Solvabilité III ;
  - de la cartographie des risques et plan d'actions ;
- par des relations périodiques avec :
  - les fonctions de contrôle interne du Groupe ;
  - les autres fonctions clés avec la mise en place d'un comité périodique des Responsables des fonctions clés.

L'audit interne assiste systématiquement aux réunions du comité d'audit ; il est destinataire des ordres du jour et des comptes rendus.

## B.VI. Fonction Actuarielle

### B.VI.a. Les missions

Ses attributions, définies par l'article 48 de la Directive Solvabilité II, et complétées par l'article 272 du Règlement Délégué, consistent principalement à :

- garantir le caractère approprié des provisions techniques, via l'appréciation des données, hypothèses et modèles utilisés pour leurs évaluations, ainsi qu'à apprécier la qualité des données utilisées pour les évaluations ;
- émettre un avis global sur les politiques de souscription et de réassurance et leur application ;
- informer les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration via notamment la communication d'un rapport actuariel ;
- contribuer à la mise en œuvre et l'amélioration du système de gestion des risques en lien avec les fonctions clé Gestion des Risques et Conformité.

### B.VI.b. Organisation

La responsabilité de la fonction clé Actuarielle est assumée par la directrice Actuariat de l'UMG Groupe VYV. Le positionnement de la fonction clé Actuarielle au sein de l'UMG Groupe VYV traduit l'indépendance de l'exercice de sa fonction.

La fonction actuarielle a accès aux dirigeants effectifs et aux administrateurs de la mutuelle. Ce positionnement assure la prise en compte des exigences de gestion des risques techniques au plus haut niveau de la mutuelle. Pour sa part, le conseil d'administration de la mutuelle doit garantir la mise en place d'une gestion appropriée des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance. A ce titre, les travaux de la fonction actuarielle sont présentés à minima une fois par an au conseil d'administration et synthétisés dans le rapport actuariel.

La fonction clé Actuarielle rencontre périodiquement (a minima trimestriellement) le Directeur du Pilotage des Risques afin d'effectuer une revue globale des risques en termes de provisionnement, souscription et réassurance. Elle est également membre du comité ORSA.

## B.VI.c. Travaux

Les travaux menés par la fonction clé Actuarielle n'ont pas mis en avant de défaillance ou de manque quant à l'évaluation des provisions. Des points d'attention et/ou d'amélioration ont été relevés pour une prise en compte lors de prochains exercices, concernant les données, méthodes et hypothèses de provisionnement, ainsi que le suivi du risque de souscription et de provisionnement.

## B.VII. Sous-traitance

La politique de sous-traitance du groupe MGEN décrit le périmètre, les responsabilités, les principes clés de mise en œuvre, ainsi que les modalités de communication et de reporting applicables.

Au sein du groupe MGEN, la sous-traitance est susceptible de concerner :

- les activités d'assurance, de réassurance et de substitution ;
- les activités de gestion du régime obligatoire d'assurance maladie par assimilation fondée sur les liens étroits entre ces activités et certaines activités assurantielles.

En revanche, ne relèvent pas de la sous-traitance, ni par conséquent de la politique :

- les activités d'intermédiation ;
- les traités de réassurance en cession et les conventions de substitution passées entre les mutuelles de Livre II du groupe MGEN.

Ces opérations sont régies par des dispositions spécifiques. De même, les opérations ponctuelles ne constituent pas une sous-traitance.

La liste des principaux sous-traitants et délégataires MGEN et des activités déléguées est annexée à la politique écrite « Sous-traitance ». Ces prestataires sont situés sur le territoire français.

## B.VIII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

## C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de MGEN Filia est sensiblement similaire à celui de MGEN, et suivi au travers des dispositifs groupe, à l'exception de ce qui relève des risques techniques et financiers, spécifiques aux garanties de son offre et aux actifs de son portefeuille.

De manière générale, le profil de risque est appréhendé de la manière suivante :

Catégorie de risques	Stratégiques et émergents	Opérationnels, de non-conformité	Techniques et financiers
Suivi et mesure	Cartographie des risques majeurs ORSA	Cartographies des risques (majeurs, opérationnels et informatiques) Dispositif de Contrôle interne Dispositif de Conformité	Suivi actuariel / financier SCR (Pilier 1), ORSA

### Risques stratégiques

Ils sont identifiés par les dirigeants et la fonction Gestion des risques dans le cadre de leurs fonctions.

Ils sont centralisés dans la cartographie des risques majeurs et associés aux dispositifs et techniques d'atténuation appropriés. La cartographie des risques majeurs est mise à jour minima tous les ans dans le cadre du processus ORSA et présentée au Conseil d'administration.

Les risques stratégiques quantifiables ont été modélisés dans l'exercice ORSA.

### Risques opérationnels et de non-conformité

Ils sont identifiés et suivis selon les dispositifs (Contrôle interne et Conformité) décrits ci-dessus : contrôles permanents et périodiques concernant le Contrôle interne, programme annuel de vérification concernant la Conformité. La plupart de ces risques sont appréciés suivant une matrice [probabilité d'occurrence x impact]. Pour la majorité d'entre eux, la probabilité ou l'impact estimé est faible et ne justifie pas qu'il fasse l'objet d'une quantification spécifique.

Parmi ces risques, ceux susceptibles d'avoir le plus d'impact sont intégrés dans la cartographie des risques majeurs (par exemple : risque d'interruption d'activité informatique). Ils sont alors atténués par des éléments de maîtrise spécifiques (par exemple : Plan de Continuité d'Activité).

### Risques techniques et financiers

Les risques techniques, financiers et de réassurance sont identifiés et suivis principalement par les Directions Pilotage des Risques (DPR) et Investissements (DI). Ils sont décrits plus en détail ci-après.

### C.I. Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée à la garantie sous-jacente (scénario selon lequel les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme). Tous les engagements techniques de MGEN Filia étant réassurés par MGEN, les passifs de MGEN Filia sont nuls et le risque de souscription techniquement inexistant.

De façon plus large, MGEN Filia est soumis aux mêmes risques que MGEN. Le risque de perte d'adhérents est piloté au niveau groupe et mesuré notamment au travers de scénarios ORSA. Les processus de tarification et de provisionnement étant strictement identiques à ceux de MGEN, les risques inhérents sont couverts par les mêmes dispositifs de contrôle, en particulier les clôtures trimestrielles.

### C.II. Risque de marché

#### C.II.a. Identification des principaux risques

Le risque de marché correspond au risque de perte découlant des activités sur les marchés des placements. Il revêt différentes formes et est appréhendé par les méthodes quantitatives suivantes sous la directive Solvabilité II :

- **risque action** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des indices actions ;
- **risque de taux** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse ou à une baisse des taux d'intérêt ;
- **risque de change** : variation de valeur du portefeuille consécutive à des mouvements sur les cours des devises ;
- **risque immobilier** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des prix immobiliers ;
- **risque de spread** : variation de valeur du portefeuille

consécutive à une hausse des primes de risques des émetteurs obligataires ;

- **risque de concentration** : risque lié à une surexposition à un ou des émetteurs en particulier.
- L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting trimestriel Solvabilité II.

### C.II.b. Évaluation des risques

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction effective, au Comité des placements et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements ;
- l'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs ;
- la répartition par notation des actifs en portefeuille et le respect de l'ensemble des règles de dispersion qui sont données par la mutuelle à sa société de gestion ;
- sur les actifs côtés, des indicateurs financiers classiques tels que la volatilité du portefeuille sont également suivis.

Pour sa poche taux, le portefeuille MGEN Filia est exclusivement constitué de produits de taux dont la durée maximale est contrainte et dont la notation minimale est « *investment grade* ».

### C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation

Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la mutuelle. Ils sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- MGEN Filia est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

MGEN Filia s'appuie pour cela sur l'expertise de sa société de gestion Egamo.

Le mandat confié à Egamo fait apparaître de nombreuses contraintes de gestion permettant de limiter les risques. Celles-ci sont définies par catégorie d'actifs et reprennent les règles de dispersion par classe d'actifs (répartition actions/taux/produits de diversification), par qualité de notation, par émetteur. En plus de ces règles de dispersion, des règles fixant la typologie de produit éligible à chaque catégorie d'actifs (forme juridique, nature d'actifs, diversification géographique...) sont également explicitées.

Les actifs cités font l'objet d'un reporting détaillé fourni par Egamo qui reprend mensuellement le positionnement du portefeuille en matière de risque et de rendement. Il donne une vision de l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actifs qui vient s'ajouter à l'inventaire mensuel fourni. Parallèlement un reporting allégé est communiqué de façon hebdomadaire pour suivre régulièrement les actifs côtés du groupe.

La très grande diversification présente dans le portefeuille permet d'atténuer les risques unitaires. Cette diversification se reflète d'ailleurs dans le reporting réglementaire par le biais de « l'effet diversification ».

### C.II.d. Test de résistance

Les scénarios réalisés sur les actifs dans le cadre de la réalisation de l'ORSA permettent de tester la résistance du portefeuille dans des situations de marché spécifiques. Il est à noter que, même avec des chocs de marché importants, le portefeuille reste résistent.

### C.III. Risque de crédit

#### C.III.a. Identification des principaux risques

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels MGEN détient une créance ou dispose d'une garantie.

Pour MGEN Filia, ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- du défaut d'un réassureur ;
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

#### C.III.b. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Filia mesure le risque de crédit au travers de :

- la notation des banques ;
- la notation des réassureurs ;
- la concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

### C.III.c. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Filia veille à la qualité et à la fiabilité des réassureurs et des banques lors de leur sélection et suit leur solidité financière via leur ratio de solvabilité et *rating*.

### C.IV. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle, essentiellement le règlement des prestations aux bénéficiaires, mais aussi le paiement des salaires et des fournisseurs. MGEN Filia, entièrement réassuré par MGEN, ne procède à aucun versement directement à ses adhérents et ses principales dettes sont à l'égard de MGEN. De ce fait, le risque de liquidité apparaît donc comme faible pour MGEN Filia.

### C.V. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance de contrôle interne au sein MGEN Filia. Comme indiqué précédemment, MGEN Filia n'a pas de réalité organisationnelle et bénéficiaire des processus et des dispositifs de contrôle en place chez MGEN.

### C.VI. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être porté à la connaissance du public n'est à mentionner.

### C.VII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

## D. VALORISATION

Les bilans d'ouverture et de clôture de l'année 2017 sont les suivants :

ACTIF (en K€)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Écarts d'acquisitions				
Frais d'acquisition reportés				
Actifs incorporels				
Impôts différés actifs				
Excédent de régime de retraite				
Immobilisations corporelles pour usage propre				
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>5 287</b>	<b>5 533</b>	<b>5 214</b>	<b>5 447</b>
Actif Immobilier (autre que pour usage propre)				
Participations	1	6	1	6
<b>Actions</b>				
Actions cotées				
Actions non cotées				
<b>Obligations</b>	<b>284</b>	<b>284</b>	<b>314</b>	<b>314</b>
Obligations d'État				
Obligations d'entreprises	284	284	314	314
Obligations structurées				
Titres garantis				
Fonds d'investissement	4 816	5 057	4 712	4 940
Produits dérivés Actif				
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	186	186	186	186
Autres placements				
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés				
<b>Prêts et prêts hypothécaires (sauf avances sur polices)</b>				
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers				
Autres prêts et prêts hypothécaires				
Avances sur polices				
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>23 183</b>	<b>27 762</b>	<b>22 595</b>	<b>30 254</b>
<b>Non vie et santé similaire à la Non vie</b>	<b>246</b>	<b>249</b>	<b>229</b>	<b>301</b>
Non vie hors santé	120	58		
Santé similaire à la Non vie	126	191	229	301
<b>Vie et santé similaire à la Vie, hors UC ou indexés</b>	<b>22 936</b>	<b>27 513</b>	<b>22 366</b>	<b>29 953</b>
Santé similaire à la Vie	22 936	27 513	22 366	29 953
Vie hors santé, UC ou indexés				
<b>UC ou indexés</b>				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances nées d'opérations d'assurance	1 407	1 407	1 453	1 453
Créances nées d'opérations de réassurance	1 412	1 412	4 107	4 107
Autres créances (hors assurance)	13 842	13 842	17 712	17 709
Actions auto-détenues				
Instruments de fonds propres appelés et non payés				
Trésorerie et équivalent trésorerie	3 434	3 434	1 304	1 304
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>48 565</b>	<b>53 390</b>	<b>52 385</b>	<b>60 275</b>

PASSIF (en K€)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
<b>Provisions techniques – Non vie</b>	<b>246</b>	<b>249</b>	<b>229</b>	<b>301</b>
<b>Provisions techniques Non vie (hors santé)</b>	<b>120</b>	<b>58</b>		
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		58		
Marge de risque				
<b>Provisions techniques santé (similaire à la Non vie)</b>	<b>126</b>	<b>191</b>	<b>229</b>	<b>301</b>
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		191		301
Marge de risque				
<b>Provisions techniques - Vie (hors UC ou indexés)</b>	<b>22 936</b>	<b>27 520</b>	<b>22 366</b>	<b>29 960</b>
<b>Provisions techniques santé (similaire à la Vie)</b>	<b>22 936</b>	<b>27 520</b>	<b>22 366</b>	<b>29 960</b>
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation		27 520		29 960
Marge de risque				
<b>Provisions techniques Vie (hors santé, UC ou indexés)</b>				
Provisions calculées comme un tout				
Meilleure estimation				
Marge de risque				
<b>Provisions techniques UC ou indexés</b>				
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques	1	1	101	101
Provision pour retraite et autres avantages				
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs				
Impôts différés passifs				
Produits dérivés Passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit				
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	8 887	8 887	12 842	12 839
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base				
Dettes subordonnées				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 070</b>	<b>36 656</b>	<b>35 537</b>	<b>43 201</b>
<b>EXCÉDENT DES ACTIFS SUR LES PASSIFS</b>	<b>16 495</b>	<b>16 734</b>	<b>16 848</b>	<b>17 074</b>

Par convention :

- Normes françaises ou statutaires = Solvabilité I (S1)
- Normes Solvabilité II = (S2)

## D.I. Actifs

### D.I.a. Placements

Les placements figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable (VNC) de 5 287 K€, une valeur S2 de 5 533 K€ et se décomposent de la manière suivante :

En K€	Solvabilité I	Solvabilité II
Actif immobilier	-	-
Participations	1	6
Actions	-	-
dont Actions cotées	-	-
dont Actions non cotées	-	-
Obligations	284	284
dont Obligations d'État	-	-
dont Obligations d'entreprises	284	284
Fonds d'investissements	4 816	5 057
Dépôts	186	186
<b>TOTAL</b>	<b>5 287</b>	<b>5 533</b>

#### D.I.a.1. Participations

La ligne « participations » correspond à une action Egamo, Egamo étant la société de gestion d'actifs du groupe MGEN. Cette participation figure à son prix d'achat dans le bilan S1, soit 1 000 €, alors que la société est aujourd'hui valorisée à 5 990,50 € par part comme mentionnée dans le bilan S2.

#### D.I.a.2. Obligations

Le portefeuille obligataire est constitué de deux titres subordonnés à durée indéterminée. Ils sont valorisés à leur valeur nette comptable dans le bilan S1 alors qu'ils sont valorisés à leur prix de marché dans le bilan S2.

Ces deux titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en 2017, ce qui explique que les montants S1 et S2 soient identiques.

#### D.I.a.3. Fonds d'investissement

Le portefeuille est investi au travers de différents types de fonds d'investissement. Les fonds actions ont profité de l'appréciation des marchés actions ces dernières années et sont donc en plus-value latentes : c'est-à-dire que la valeur S2 (valeur de réalisation) est supérieure à la valeur nette comptable. Les fonds obligations ont bénéficié de la baisse des taux récente et sont donc également en plus-value latente. Les fonds diversifiés ont bénéficié des deux facteurs précités. Ainsi sur l'ensemble des lignes du portefeuille, la valeur S2 est supérieure à la valeur nette comptable.

Au global, les fonds d'investissement figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable de 4 816K€ et une valeur S2 de 5 057 K€.

#### D.I.a.4. Dépôts

La VNC des dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie s'élève à 186 K€ (bilan S1) et le montant de valorisation est identique et est égal à 186 K€ (bilan S2). Compte tenu de l'environnement de taux bas, les dépôts ne sont pas rémunérateurs. Ils ne génèrent donc pas d'écart entre le bilan S1 et le bilan S2.

### D.I.b. Créances

En normes françaises (S1), les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

En normes Solvabilité II, les créances n'ont pas donné lieu à une nouvelle évaluation dans la mesure où la probabilité de défaut de recouvrement est prise en compte dans les dépréciations S1.

Au 31 décembre 2017, les créances se décomposent de la manière suivante :

En K€	Solvabilité I	Solvabilité II
Créances nées d'opérations d'assurance	1 407	1 407
Créances nées d'opérations de réassurance	1 412	1 412
Autres créances	13 842	13 842
<b>TOTAL</b>	<b>16 662</b>	<b>16 662</b>

- Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent les cotisations restant à émettre ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance sont composées uniquement du compte courant cessionnaire avec MGEN ;
- Les autres créances correspondent aux comptes courants relatifs à la gestion pour compte de tiers.

Par ailleurs, les créances sont soumises en S2 au choc de défaut de contrepartie en type 2, à l'exception des créances envers l'État.

### D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie

Au 31 décembre 2017, le poste « Trésorerie et équivalent trésorerie » s'élève à 3 434 K€ en S1 comme en S2. Il comprend uniquement les comptes bancaires, compensés par établissement (BRED et CACEIS). Les soldes sont soumis au choc de défaut de contrepartie en type 1.

## D.II. Provisions techniques

Sous Solvabilité II, les provisions « *Best Estimate* » (BE) correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, ...) avec une courbe des taux sans risque. Autrement dit, il s'agit d'actualiser l'intégralité des flux de trésorerie qui seront payés afin d'honorer l'engagement d'assurance. Les flux probables sont estimés au mieux, en prenant en compte l'expérience du portefeuille.

Les BE se décomposent en :

- un BE de sinistres qui est l'actualisation des flux futurs engendrés par les sinistres survenus à date de clôture des comptes mais non encore réglés. Il est calculé en tenant compte des prestations et des frais liés à ces prestations ;
- un BE de primes qui est l'actualisation des flux entrants et sortants résultant d'une nouvelle année d'activité. Il est calculé en prenant en compte les cotisations qui seront reçues sur l'année N+1, les prestations qui seront versées dans les années futures au titre des sinistres survenus en N+1 et les frais engendrés par les cotisations et prestations.

Il est important de noter que l'intégralité des provisions techniques de MGEN Filia est remontée au niveau de MGEN.

### D.II.a. Hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques

La réalisation des calculs Solvabilité II se fait à partir de l'outil Risk Integrity, commercialisé par la société Moody's Analytics, qui sert également d'entrepôt de données.

La courbe des taux utilisée est celle transmise par l'EIOPA (scénario de base) sans Volatility Adjustment, relative à la France.

Les flux sont projetés sur une durée de 80 ans. Il a été considéré qu'au-delà de cette période, les flux étaient négligeables.

À l'exception des frais de gestion des prestations calculés en fonction des prestations, les autres montants de frais sont calculés en fonction du montant des cotisations N+1, sur la base de taux calculés par le Contrôle de gestion, tenant compte de l'inflation.

### D.II.b. Méthodes de calcul des provisions techniques

#### D.II.b.1. Ligne d'activité : Frais médicaux

##### D.II.b.1.a. Best Estimate de sinistres

Les projections de prestations sont effectuées sur la base de triangles de règlements en utilisant la méthode des cadences.

La périodicité des triangles utilisée est, selon les produits, mensuelle ou annuelle. Les flux de prestations sont supposés être en fin de période (mois ou année selon la périodicité choisie) hormis pour quelques produits de volumes non significatifs.

##### D.II.b.1.b. Best Estimate de primes

Les flux du *Best Estimate* de primes, qui représentent une projection du résultat futur, sont déterminés à partir des cadences de règlement des sinistres et des cotisations estimées pour N+1.

Les flux de prestations sont considérés tombés en fin de période (du mois ou de l'année selon la périodicité choisie) hormis pour quelques produits de volumes non significatifs. Les cotisations annuelles sont considérées réceptionnées en milieu de période (soit au 30/06/N+1).

#### D.II.b.2. Ligne d'activité : Perte de revenus

La ligne d'activité « perte de revenu » représente la garantie Service d'Assistance à Domicile en cas de Perte Temporaire d'Autonomie (SAD PTA) ainsi que les garanties allocations Incapacité et invalidité différée reclassée dans cette ligne d'activité en 2017.

Les méthodes de projection sont similaires à celles utilisées en Santé (utilisation de triangles de prestations mensuels afin de déterminer les cadences de liquidation des sinistres).

#### D.II.b.3. Ligne d'activité : Assistance

##### D.II.b.3.a. Best Estimate de sinistres

Les projections de prestations sont effectuées sur la base de triangles de règlements, en utilisant la méthode de P/C. La périodicité des triangles utilisée est annuelle. Les flux de prestations sont supposés être en fin de période (mois ou année selon la périodicité choisie).

##### D.II.b.3.b. Best Estimate de primes

Les flux du *Best Estimate* de primes sont déterminés à partir des cadences de règlement des sinistres et des cotisations estimées pour N+1.

Les flux de prestations sont considérés tombés en fin de période (du trimestre ou de l'année selon la périodicité choisie). Les cotisations annuelles sont considérées réceptionnées en milieu de période (soit au 30/06/N+1)

#### D.II.b.3. Ligne d'activité : Assurance santé

Cette ligne d'activité est constituée des garanties SAD Assurance et SAD Dépendance, donc les méthodes de valorisation des provisions techniques pour sinistres différent.

##### D.II.b.4.a. Best Estimate de sinistres

###### •SAD Assurance

La méthode consiste :

- à projeter les flux de prestations à partir des observations des années N et antérieures (estimation de la part de Chèques Emplois Services Universels (CESU) périmés ou annulés, déduction de ce montant de CESU pour les années futures) ;
- puis soustraire les CESU déjà émis sur les années antérieures, mais qui seront périmés ou annulés en N+1, après application d'un taux de chute.

L'opération est réitérée jusqu'à extinction de la charge de sinistre pour les différentes années de survie.

###### •SAD Dépendance

La provision est calculée « tête par tête » (*i.e.* en tenant compte de la situation de chaque assuré) et se décompose en deux parties :

- le montant à payer après le 31/12/N en se basant sur la durée de vie moyenne d'un sinistre ;
- le montant à verser entre la date de dernière indemnisation et la date de *reporting*.

Pour les sinistres connus, les flux de prestations sont pondérés par les probabilités de survie, calculés à partir d'études actuarielles sur le décès et le vieillissement de la population, ainsi que la probabilité d'être maintenu à domicile. Ces flux sont également probabilisés par une hypothèse de non-utilisation des titres CESU.

##### D.II.b.4.b. Best Estimate de primes

Comme il est supposé que MGEN Filia est engagée sur 1 an (compte tenu du fait que les tarifs sont révisables annuellement et qu'il est supposé qu'aucune retarification n'intervient en cours d'année), seules les projections de l'année de survie N+1 (cotisations et prestations) sont

effectuées. Étant donné que la prestation est renouvelable, elle est assimilée au versement d'une rente et les projections sont réalisées sur plusieurs années.

### D.II.c. Évolution des provisions techniques entre début et fin 2017

Ligne d'activité en K€	31/12/2017 BE bruts	31/12/2016 BE bruts	Variation en %
Non vie	58	-	ns
Santé similaire à la Non vie	191	301	-36%
Santé similaire à la Vie	27 520	29 960	-8%
Vie hors Santé	-	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>27 769</b>	<b>30 261</b>	<b>-8%</b>

Le BE brut total est en baisse de 8 % entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 :

- dans la branche « Santé similaire à la Non vie », le BE est en diminution de 36 % du fait de la baisse du BE de sinistres pour les produits assistance Mocen ;
- dans la branche « Santé similaire à la Vie » le BE est en baisse de 8 % suite à une baisse de la sinistralité sur le produit SAD Assurances.

À noter que l'ensemble de ces montants sont cédés à 100 % à MGEN par un mécanisme de réassurance. Le BE net total est donc nul en début 2017 et fin 2017.

### D.II.d. Analyse des écarts de valorisation entre Solvabilité I et Solvabilité II

Le tableau suivant présente les provisions brutes en normes S1 et S2 suivant les différentes branches S2 au 31 décembre 2017 :

Ligne d'activité en K€	Solvabilité I	Solvabilité II	Variation en %
Non vie	120	58	-52%
Santé similaire à la Non vie	126	191	52%
Santé similaire à la Vie	22 936	27 520	20%
Vie hors Santé	-	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>23 183</b>	<b>27 769</b>	<b>20%</b>

L'écart constaté entre la provision S1 et la provision S2 est de 20 % au total. Cependant, le calcul de la provision S2 intègre le calcul d'un BE de primes qui n'existe pas dans la réglementation S1 et qui explique une partie de l'écart. Le reste de l'écart résulte de la comparaison entre la provision S1 et son « équivalent » S2 qui est le BE de sinistres uniquement :

Ligne d'activité en K€	Solvabilité I	BE sinistres	Variation en %
Non vie	120	121	0 %
Santé similaire à la Non vie	126	126	0 %
Santé similaire à la Vie	22 936	23 750	4 %
Vie hors santé	-	-	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>23 183</b>	<b>23 997</b>	<b>4 %</b>

L'écart entre la provision S1 et le BE de sinistres total est donc de 4 % et s'explique principalement par la différence entre les taux d'actualisation et les taux de frais utilisés qui sont très différents entre les deux réglementations S1 et S2.

### D.III. Autres passifs

#### D.III.a. Autres provisions

Les autres provisions sont constituées des provisions pour risques et charges qui sont calculées, en normes françaises (S1), conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC pour l'ensemble des entités du groupe.

Elles servent à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant restent incertains. En normes Solvabilité II, l'ensemble des provisions pour risques et charges sont maintenues pour les mêmes montants qu'en S1.

Au 31 décembre 2017, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 K€ tant en S1 qu'en S2.

#### D.III.b. Autres dettes

Les « Autres dettes » comprennent en grande partie des dettes envers l'État, les fournisseurs externes, les comptes courants avec des entités affiliées, ainsi que le compte lié à l'intégration fiscale du groupe.

#### D.IV. Méthodes de valorisation alternatives

MGEN Filia n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

#### D.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.I. Fonds Propres

Au 31 décembre 2017, le montant des fonds propres s'élève à 16 734 K€ et se décompose comme suit :

En K€	Total	Tier I Non restreint	Tier I restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	-				
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	-				
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	6 000	6 000			
Comptes mutualistes subordonnés	-				
Fonds excédentaires	-				
Actions préférentielles	-				
Primes d'émission relatives à des actions préférentielles	-				
Réserve de réconciliation avant déduction des participations	10 734	10 734			
Dettes subordonnées	-				
Variation de la position nette d'Impôts différés	-				
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	-				
<b>Total Fonds Propres de base après ajustements (solo)</b>	<b>16 734</b>	<b>16 734</b>	-	-	-
<b>Total des Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR (solo)</b>	<b>16 734</b>	<b>16 734</b>	-	-	-
<b>Total des Fonds Propres éligibles en couverture du MCR (solo)</b>	<b>16 734</b>	<b>16 734</b>	-	-	-
<b>SCR</b>	<b>3 683</b>				
<b>MCR / SCR Minimum</b>	<b>2 500</b>				
<b>Ratio de FP éligibles au SCR</b>	<b>454,40 %</b>				
<b>Ratio de FP éligibles au MCR</b>	<b>669,38 %</b>				
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>Total</b>				
Excédent des actifs sur les passifs	16 734				
Mouvements de valorisation sur les Actions auto-détenues					
Dividendes prévisionnels					
Autres Fonds Propres de base	6 000				
Restriction des Fonds Propres sur Fonds Cantonnés					
<b>Réserve de réconciliation solo</b>	<b>10 734</b>				

L'ensemble des fonds propres S1 de MGEN Filia est constitué du fonds d'établissement et du fonds de dotation sans droit de reprise ainsi que des résultats antérieurs affectés en réserves. Compte tenu de leur nature, ces fonds propres, majorés des écarts de revalorisation en S2, sont classés en tier 1 en totalité.

Les écarts de valorisation entre les fonds propres S1 et S2 au 31 décembre 2017, s'expliquent de la manière suivante :

En K€	Revalorisation					Solvabilité II
	Solvabilité I	Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes	Reclassement	
Fonds d'établissement constitué	1 000				-1 000	
Autres apports sans droit de reprise	5 000				-5 000	
Autres réserves	10 848				-10 848	
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	-353				353	
Fonds d'établissement constitué - payé					6 000	6 000
Réserve de réconciliation		246	4 579	-4 586	10 495	10 734
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>16 495</b>	<b>246</b>	<b>4 579</b>	<b>-4 586</b>	<b>-</b>	<b>16 734</b>

Au 31 décembre 2016, les fonds propres S2 s'élevaient à 17 074 K€, les écarts de valorisation s'expliquant comme suit :

En K€	Revalorisation					Solvabilité II
	Solvabilité I	Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes	Reclassement	
Fonds d'établissement constitué	1 000				-1 000	
Autres apports sans droit de reprise	5 000				-5 000	
Autres réserves	11 222				-11 222	
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	-373				373	
Fonds d'établissement constitué - payé					6 000	6 000
Réserve de réconciliation		233	7 659	-7 666	10 848	11 074
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>16 848</b>	<b>233</b>	<b>7 659</b>	<b>-7 666</b>	<b>-</b>	<b>17 074</b>

## E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Dans le cadre prudentiel édicté par la norme européenne Solvabilité II, deux seuils de capital minimum constituant une part des fonds propres sont définis :

- Le capital minimum requis (Minimum Capital Requirement ou MCR) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est automatique.
- Le capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement ou SCR) qui représente quant à lui le montant de capital minimum dont l'organisme assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5 %.

Afin de prendre en compte la majorité des risques portés par la mutuelle, les calculs de SCR global et de SCR par module de risque sont effectués via la Formule Standard telle que la définit la directive Solvabilité II. Le principe général est d'appliquer des variations de paramètres (appelés « chocs ») et d'en mesurer les conséquences sur les engagements techniques et financiers portés par la mutuelle (appelés *Best Estimate*). Ainsi, les écarts de valorisation entre le scénario central et ces scénarii choqués constituent, s'ils sont positifs, les SCR. Une fois l'ensemble des risques évalués, ils sont agrégés selon des matrices de corrélation afin de prendre en compte les interactions existant entre les différents risques considérés et d'en déduire un SCR global.

## E.II.a. Évolution du SCR entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017

Le taux de couverture du SCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / SCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir les exigences réglementaires. Ce ratio permet ainsi de qualifier le niveau de solvabilité de l'entité et doit, en tout état de cause, rester supérieur à 100 %. Le SCR de MGEN Filia évolue comme suit :

En K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation en K€	Variation en %
SCR global	3 683	4 427	-744	-17 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	16 734	17 074	-340	-2 %
<b>TAUX DE COUVERTURE DU SCR</b>	<b>454 %</b>	<b>386 %</b>	<b>69 points</b>	

Tous les fonds propres sont en tier 1.

Au 31 décembre 2017 le ratio de couverture s'élève à 454 %, en augmentation de 69 points par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par une baisse de 17 % du SCR global porté par l'évolution des SCR Opérationnel et de Contrepartie (dont les évolutions sont détaillées dans la suite du document).

## E.II.b. Évolution du MCR entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017

Le taux de couverture du MCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / MCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir le capital minimum requis.

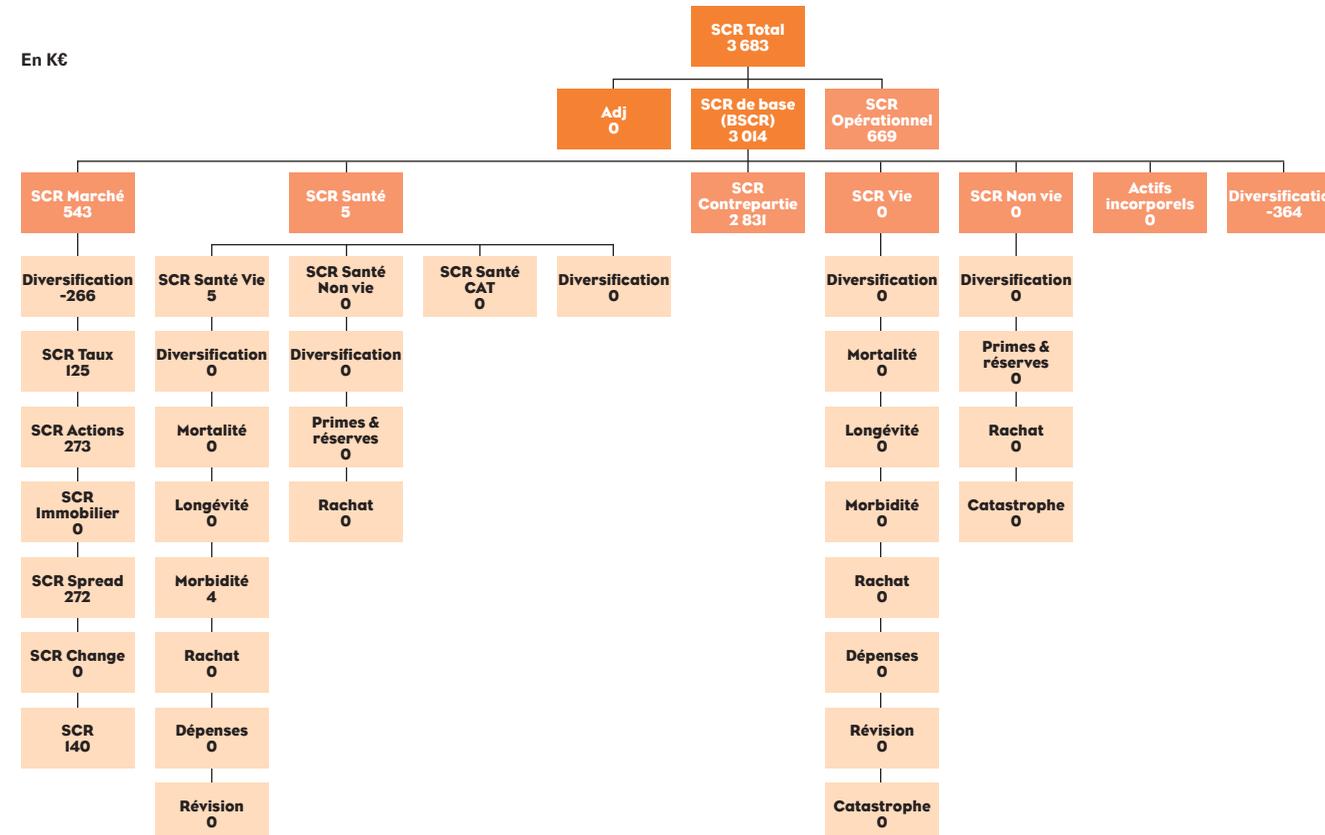
Le MCR de MGEN Filia évolue comme suit :

En K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation en K€	Variation en %
MCR global	2 500	2 500	-	0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	16 734	17 074	-340	-2 %
<b>TAUX DE COUVERTURE DU MCR</b>	<b>669 %</b>	<b>683 %</b>		

Le MCR étant calculé selon une formule règlementée, son résultat est stable.

## E.II.c. Analyse des SCR modulaires

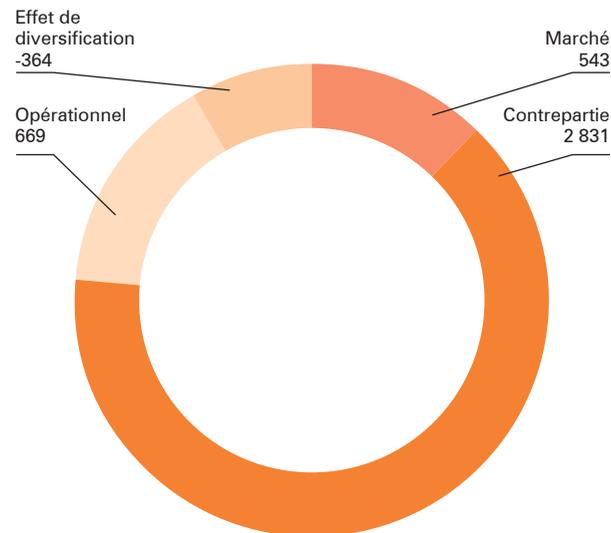
Le calcul du SCR global et des SCR par module de risque est effectué via la Formule Standard. Il présente les résultats suivants :



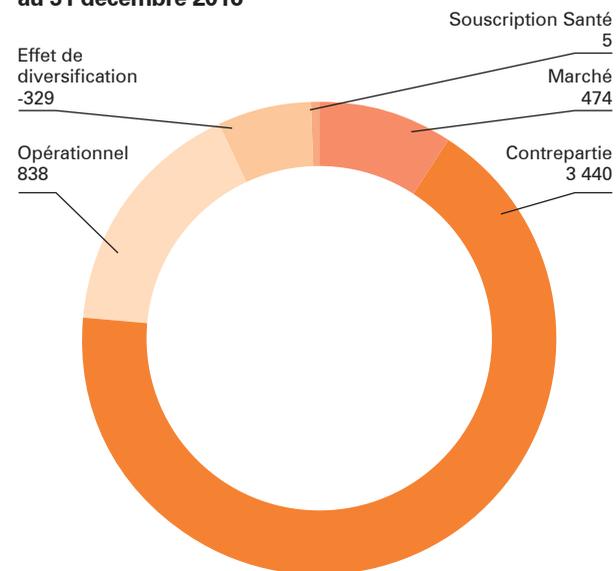
Le SCR total de MGEN Filia passe de 4 427 K€ en 2016 à 3 683 K€ en 2017, en baisse de 17 %, dont les causes sont détaillées ci-après.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des Modules de SCR dans le SCR global :

**Poids des modules dans le SCR Global au 31 décembre 2017**



**Poids des modules dans le SCR Global au 31 décembre 2016**



**E.II.c.1. Analyse du SCR de marché**

En K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation en %
<b>SCR Marché</b>	<b>543</b>	<b>474</b>	<b>15 %</b>
Dont Risque actions	273	195	40 %
Dont Risque immobilier	-	-	-
Dont Risque concentration	140	142	-1 %
Dont Risque spread	272	256	6 %
Dont Risque taux	125	160	-22 %
Dont Risque change	-	-	-

Le SCR marché augmente de 15 % entre début et fin 2017, ce qui s'explique essentiellement par la nette hausse du sous-module actions.

La hausse du volume des actifs soumis au risque actions entraîne une augmentation du SCR actions entre 2016 et 2017. Le risque spread est en légère augmentation : il est le reflet de la bonne notation des actifs ainsi que de leur durée relativement courte.

Enfin le risque de taux est en légère baisse, le portefeuille garde un profil défensif avec une durée relativement faible.

Les sous modules concentration, immobilier (pas d'actifs concernés), risque Change (portefeuille uniquement investi en euro) et risque Taux restent stables entre les deux exercices.

**E.II.c.2. Analyse du SCR de contrepartie**

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de contrepartie par sous-module de risque.

En K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation en %
<b>SCR de contrepartie</b>	<b>2 831</b>	<b>3 440</b>	<b>-18 %</b>
Type 1	633	658	-4 %
Type 2	2 325	2 919	-20 %

La baisse du SCR de contrepartie de MGEN Filia entre 2016 et 2017 est essentiellement due à la diminution du compte courant de réassurance avec MGEN en lien avec l'évolution du résultat de réassurance de MGEN Filia entre 2016 et 2017.

**E.II.c.3. Analyse du SCR Opérationnel**

Ce SCR recule de 20 % entre 2016 et 2017 du fait de la baisse du SCR de Base (BSCR). En effet, le calcul de ce SCR basé sur le chiffre d'affaires doit au plus être égal à 30 % du BSCR. Ce plafond étant atteint pour MGEN Filia, le SCR Opérationnel est donc proportionnel au BSCR.

**E.III. Utilisation de la durée dans le risque action**

MGEN Filia n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ». Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

**E.IV. Différences Formule standard/ Modèle interne**

MGEN Filia utilise uniquement la Formule Standard pour le calcul du SCR et du MCR. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

**E.V. Non-respect des exigences de capital**

Aucun manquement relatif au SCR ou au MCR n'est constaté sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

**E.VI. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la gestion du capital présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

# ANNEXES

# ANNEXE I – S.02.01.02 BILAN

Valeur  
Solvabilité II

ACTIFS		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	<b>R0070</b>	<b>5 533</b>
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6
Actions	R0100	0
Actions — Cotées	R0110	
Actions — Non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	284
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	284
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	5 057
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	186
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>R0230</b>	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
<b>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</b>	<b>R0270</b>	<b>27 762</b>
Non vie et santé similaire à la Non vie	R0280	249
Non vie hors santé	R0290	58
Santé similaire à la Non vie	R0300	191
Vie et santé similaire à la Vie, hors santé, UC et indexés	R0310	27 513
Santé similaire à la Vie	R0320	27 513
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédants	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 407
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 412
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 842
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 434
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>R0500</b>	<b>53 390</b>

Valeur  
Solvabilité II

PASSIFS		C0010
<b>Provisions techniques Non vie</b>	<b>R0510</b>	<b>249</b>
Provisions techniques Non vie (hors santé)	R0520	58
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	58
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la Non vie)	R0560	191
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	191
Marge de risque	R0590	0
<b>Provisions techniques Vie (hors UC et indexés)</b>	<b>R0600</b>	<b>27 520</b>
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	R0610	27 520
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	27 520
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques Vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
<b>Provisions techniques UC et indexés</b>	<b>R0690</b>	<b>0</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 887
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>R0850</b>	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>R0900</b>	<b>36 656</b>
<b>EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF</b>	<b>R1000</b>	<b>16 734</b>

## ANNEXE II – S.05.01.02 PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance Non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	116 848	712								866						118 426
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	116 848	712								866						118 426
Net	R0200	0	0								0						0
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	116 848	712								866						118 426
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	116 848	712								866						118 426
Net	R0300	0	0								0						0
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	86 424	402								210						87 036
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	86 424	402								210						87 036
Net	R0400	0	0								0						0
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut — Assurance directe	R0410	0	2								0						2
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	2								0						2
Net	R0500	0	0								0						0
<b>DÉPENSES ENGAGÉES</b>	<b>R0550</b>	<b>30</b>	<b>155</b>								<b>-1</b>						<b>185</b>
<b>AUTRES DÉPENSES</b>	<b>R1200</b>																<b>-176</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>R1300</b>																<b>9</b>

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance Vie						Engagements de réassurance Vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances Vie	Rentes découlant des contrats d'assurance Non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance Non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance Vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut	R1410	15 496			0				15 496
Part des réassureurs	R1420	15 496			0				15 496
Net	R1500	0			0				0
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut	R1510	15 496			0				15 496
Part des réassureurs	R1520	15 496			0				15 496
Net	R1600	0			0				0
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut	R1610	6 855			59				6 914
Part des réassureurs	R1620	6 855			59				6 914
Net	R1700	0			0				0
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut	R1710	651			356				1 007
Part des réassureurs	R1720	651			356				1 007
Net	R1800	0			0				0
<b>DÉPENSES ENGAGÉES</b>	R1900	17			166				183
<b>AUTRES DÉPENSES</b>	R2500								-167
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	R2600								16

## ANNEXE III – S.12.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances Vie		Rentes découlant des contrats d'assurance Non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (Vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance Non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)			
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>																
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>																
<b>MEILLEURE ESTIMATION BRUTE</b>	R0030											27 520				27 520
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080											27 513				27 513
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090	0		0	0		0	0	0	0		7	0	0	0	7
<b>MARGE DE RISQUE</b>	R0100										0					0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
<b>PROVISIONS TECHNIQUES — TOTAL</b>	R0200	0	0					0	0	0	27 520			0	0	27 520

## ANNEXE IV – S.17.01.02 PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée												Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en Non vie
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>																
Meilleure estimation																
Provisions pour primes																
Brut																
R0060	-12	77						0		-63	0					2
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																
R0140	-12	77						0		-63	0					2
Meilleure estimation nette des provisions pour primes																
R0150	0	0						0		0	0					0
<b>PROVISIONS POUR SINISTRES</b>																
Brut																
R0160	13	113						0		121	0					247
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																
R0240	13	113						0		121	0					247
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres																
R0250	0	0						0		0	0					0
<b>TOTAL MEILLEURE ESTIMATION - BRUT</b>																
R0260	1	190						0		58	0					249
<b>TOTAL MEILLEURE ESTIMATION - NET</b>																
R0270	0	0						0		0	0					0
<b>MARGE DE RISQUE</b>																
R0280	0	0						0		0	0					0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																
Provisions techniques calculées comme un tout																
Meilleure estimation																
Marge de risque																
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>																
Provisions techniques - Total																
R0320	1	190						0		58	0					249
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total																
R0330	1	190						0		58	0					249
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total																
R0340	0	0						0		0	0					0

## ANNEXE V – S.19.01.21 SINISTRES EN NON VIE

### Total activités Non vie

Année d'accident / année de souscription Z0020 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

### Année de développement

	Années	Années										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100	<del>_____</del>										
N-9	R0160	<del>_____</del>										
N-8	R0170	<del>_____</del>										
N-7	R0180	20	22	3	6	4	2	4	1			
N-6	R0190	57	43		5	3	0					
N-5	R0200	45	41	0	0	2	2					
N-4	R0210	50	43	0	0	1						
N-3	R0220	44	31	0	-1							
N-2	R0230	48	23	-2								
N-1	R0240	222	36									
N	R0250	120										

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

### Année de développement

	Années	Années										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100	<del>_____</del>										
N-9	R0160	<del>_____</del>										
N-8	R0170	<del>_____</del>										
N-7	R0180							3	1			
N-6	R0190						0					
N-5	R0200					2	1					
N-4	R0210				0	0						
N-3	R0220			0	1							
N-2	R0230		22	2								
N-1	R0240	221	24									
N	R0250	213										

	Années	
	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100		
R0160		
R0170	1	1
R0180	1	62
R0190		109
R0200	2	90
R0210	1	94
R0220	-1	74
R0230	-2	69
R0240	36	258
R0250	120	120
<b>TOTAL</b>	<b>R0260</b>	<b>157</b>
		<b>876</b>

	Années	
	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100		
R0160		
R0170	3	
R0180	1	
R0190		
R0200	1	
R0210	0	
R0220	1	
R0230	2	
R0240	24	
R0250	213	
<b>TOTAL</b>	<b>R0260</b>	<b>247</b>

## ANNEXE VI – S.23.01.01 FONDS PROPRES

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000 000	6 000 000		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	10 734 253	10 734 253		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS</b>	<b>R0290</b>	<b>16 734 253</b>	<b>16 734 253</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			
<b>TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>	<b>R0400</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	16 734 253	16 734 253	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	16 734 253	16 734 253	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	16 734 253	16 734 253	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	16 734 253	16 734 253	0	0
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>R0580</b>	<b>3 882 719</b>			
<b>MINIMUM DE CAPITAL REQUIS</b>	<b>R0600</b>	<b>2 500 000</b>			
<b>RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>R0620</b>	<b>454%</b>			
<b>RATIO FONDS PROPRES ÉLIGIBLES SUR MINIMUM DE CAPITAL REQUIS</b>	<b>R0640</b>	<b>669%</b>			
					C0060
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>					
Excédent d'actif sur passif	R0700	16 734 253			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0			
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000 000			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>	<b>R0760</b>	<b>10 734 253</b>			
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités Non vie	R0780				
<b>TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>				

## ANNEXE VII – S.25.01.21 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	543		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 831		
Risque de souscription en Vie	R0030	0	None	
Risque de souscription en santé	R0040	5	None	
Risque de souscription en Non vie	R0050	0	None	
Diversification	R0060	-364		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE</b>	<b>R0100</b>	<b>3 014</b>		

### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0110
Risque opérationnel	R0130	669
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS À L'EXCLUSION DES EXIGENCES DE CAPITAL SUPPLÉMENTAIRE</b>	<b>R0200</b>	<b>3 683</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>R0220</b>	<b>3 683</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

## ANNEXE VIII – S.28.02.01 MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON VIE UNIQUEMENT

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Non vie

Résultat MCRL	R0010	C0010	
			0
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance Vie**

	R0200	C0040						
Résultat MCRL		0						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)</th> <th>Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)</th> </tr> <tr> <th>C0050</th> <th>C0060</th> </tr> </thead> </table>	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	C0050	C0060	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)							
C0050	C0060							
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210							
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220							
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230							
Autres engagements de (ré)assurance Vie et de (ré)assurance santé	R0240	7						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance Vie	R0250			0				

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	0
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>R0310</b>	<b>3 683</b>
Plafond du MCR	R0320	1 657
Plancher du MCR	R0330	921
MCR combiné	R0340	921
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
<b>MINIMUM DE CAPITAL REQUIS</b>	<b>R0400</b>	<b>2 500</b>



GRUPE **vyv**

**MGEN.FR**  
**RAPPORTANNUELMGEN.FR**